



2023/

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2023

A 20h, Salle de la mairie - 25870 Moncey
Convocation du 15/09/2023

Président de séance : Fabien THERNIER, Maire

Secrétaire de Séance : COUSIN Julien

Membres présents (9) : SCALABRINO Agnès, GUILLAUME-SAGE Frédérique,
COUSIN Julien, LAMBRECHTS Nathalie, DEROUBAIX
Yannick, LECHAT Robert, LUCASELLI Matthieu, MEMBRE
Arnaud et THERNIER Fabien

Absents excusés (3) : MM. BOUVARD, BUCHETET et DE ANGELIS

Procuration : Néant

A L'ORDRE DU JOUR :

- Location 2023-2024 de la salle FRIJEP pour les activités du RPI
- Report de la ligne de trésorerie 300 000 € de la Banque Populaire en 2024
- Etude de faisabilité de rénovation de la maison de Nelly GREIF
- Attribution de subventions 2023 aux associations
- Achat du bâtiment « Les chœurs de la Vallée »
- Mise à disposition du bâtiment « les Chœurs de la vallée »

QUESTIONS DIVERSES

- Voirie d'accès aux habitations Rue de l'Ume
- Subvention du Conseil Départemental pour les travaux de réfection des voiries
- Présentation du projet de signalétique du village

Conformément à l'article L 2121-17 du CGCT, le Président vérifie que le quorum est atteint.

Puis le conseil municipal valide le PV de la séance du dernier conseil et conformément à l'article l'article L 2121-15 du CGCT désigne M. COUSIN Julien, Secrétaire de séance.

Après délibération, le conseil municipal accepte de reporter en 2024 la ligne de trésorerie de 300 000 € et autorise M. le Maire à signer la nouvelle convention et tous les documents afférents auprès de la Banque Populaire de Franche-Comté.

VOTE : DCM N°27

5 Pour MM. THERNIER, COUSIN, LECHAT, LUCASELLI et Mme GUILLAUME-SAGE
3 Contre : M. DEROUBAIX, Mmes SCALABRINO et LAMBRECHTS
1 Abstention : M. MEMBRE

SUJET 3 : ETUDE DE FAISABILITE DE RENOVATION DE LA MAISON DE NELLY GREIF

La maison de Nelly GREIF pourrait faire l'objet d'une rénovation. L'association SOLIHA, sollicitée, propose une étude de faisabilité de rénovation par convention pour un montant de 4743.60 € TTC (3 953 € HT). Mme la 1^{ère} Adjointe présente la convention.

M. MEMBRE souhaite connaître l'affectation future de la maison : sera-t-elle à destinée à l'habitation en location, ou à un usage communal (maison des associations, médiathèque...). Une mise en location est privilégiée mais son usage définitif sera validé après remise de l'étude par Soliha.

Après délibération, le conseil municipal décide d'accepter l'étude de faisabilité de SOLIHA pour un montant de 3 953 € HT et autorise M. le Maire à signer la convention proposée.

VOTE : 8 Pour 0 Contre 1 Abstention (M. ROBERT) (DCM n°28)

SUJET 4 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS

M. le Maire rappelle que Nelly GREIF, décédée en 2021 avait souhaité faire profiter les associations de Moncey d'une partie de son legs à la Commune.

Dans ce contexte, M. le maire propose, à titre exceptionnel, d'attribuer des subventions aux 8 associations de Moncey suivantes pour un montant total de 16 000 € (somme inscrite au BP 2023)

- « Club de l'Amitié », club pour les aînés : 3500 €
- Association de la Pétanque de la Vallée de l'Ognon : 3500 €
- Foyer Rural d'Initiatives pour la Jeunesse et l'Education Populaire «FRIJEP » : 2500 €
- Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) : 1500 €
- Association Pour la Promotion Educative des Loisirs (APPEL) : 1500 €
- Association pédagogique Camille Picard (APCP) 1500 €
- Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) 1000 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers : 1000 €

PV SEANCE DU CM DU 22/09/2023

M. ROBERT aurait souhaité un montant de subventions supérieur à ces montants proposés.
M. le Maire rappelle que le budget communal 2023 a été voté pour un montant de 16 000 €.

Après délibération, le conseil municipal décide d'attribuer à titre exceptionnel les subventions proposées aux 8 associations pour un montant total de 16000 €.

VOTE : 8 Pour 0 Contre 1 Abstention : M. LECHAT (DCM n°29)

SUJET 5 : ACHAT DU BATIMENT « LES CHŒURS DE LA VALLEE »

Compte tenu d'une situation financière insuffisante, et de bâtiments qui se dégradent, l'association « les Chœurs de la Vallée » de Moncey, représentée par M. Jean-Louis NOE, lors de sa réunion du 27/10/2017, avait proposé la vente de ses batiments à la Commune de Moncey pour l'euro symbolique.

Suite à de nouveaux échanges et une nouvelle demande, M. le Maire sollicite le conseil municipal pour se prononcer sur l'achat du bâtiment pour l'euro symbolique. Il présente une nouvelle convention de mise à disposition du bâtiment, à titre gracieux, de façon ponctuelle et non exclusive, à la Paroisse Saint Augustin de Marchaux-Rigney.

Après délibération, compte tenu de l'état fortement dégradé du bâtiment et du coût financier de rénovation semblant élevé, le conseil municipal décide de ne pas acheter le bâtiment « Les Chœurs de la Vallée » et refuse la convention de mise à disposition.

VOTE - DCM N°30

0 Pour

6 Contre : MM. THERNIER, COUSIN, LECHAT, MEMBRE et Mmes SCALABRINO et LAMBRECHTS

3 Abstentions : Mme GUILLAUME-SAGE, MM. LUCASELLI et DEROUBAIX

Les délibérations n° 2018-39 et 40 sont rapportées.

QUESTIONS DIVERSES

VOIRIE D'ACCES AUX HABITATIONS RUE DE L'UME

Le conseil municipal est sollicité par plusieurs riverains de la rue de l'Ume quant à l'état des parcelles faisant office de voirie d'accès.

M. le Maire rappelle que les maisons d'habitations « Rue de l'Ume » ne constituent pas un lotissement. Les parcelles avaient été vendues individuellement et progressivement, sans plan d'aménagement et sans respecter les règles d'urbanisme pour la création d'un lotissement.

La première parcelle AC 136 est de propriété privée, en indivision. La liste des propriétaires indivis sera demandée à Maître ACHARD, Notaire chargé des ventes à cette période.

La parcelle AC 157, enclavée, est privée, et appartient à l'ancien propriétaire des parcelles vendues. Un courrier sera envoyé au propriétaire pour connaître ses intentions.

En l'état, la Commune ne peut intervenir sur des parcelles privées.

TRAVAUX DE REFECTION DES VOIRIES

M. le Maire présente un état actuel des subventions du Conseil départemental pour les travaux de réfection des voiries qui devraient commencer en octobre 2023 avec la Société EUROVIA. Le Conseil départemental a, en effet, notifié le montant des subventions accordées :

▪ Soutien au développement territorial (P@C 2022-2028)	58 805 €
▪ Aménagement de sécurité :	6 675 €
▪ Opérations Partenariales de Sécurité en Agglomération (OPSA)	<u>26 714 €</u>
Soit un montant total de	92 194 €

61 089.76 € avaient été prévus au plan de financement initial.

PROJET DE SIGNALÉTIQUE DU VILLAGE

Un projet de pose de signalétique des commerces et différentes installations du village a été abordé : M. COUSIN présente une première ébauche de l'implantation de la signalétique proposée dans le Village. Après discussion, plusieurs modifications d'identification sont prises en compte et seront apportées au projet.

VIDEO-PROTECTION

Afin de répondre aux différentes incivilités, dégradations et nuisances, M. le Maire expose le projet de vidéoprotection. La Société POLYSECURITE a déjà été rencontrée et une réunion avec les référents sécurité de la Gendarmerie est prévue le 29 septembre prochain pour préparer le dossier qui devra être validé par arrêté préfectoral.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h36

PV SEANCE DU CM DU 22/09/2023

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie le 29/09/2023

Les délibérations 2023/26 et 2023/30 ont été examinées au cours de cette séance à laquelle étaient présents les membres suivants :

Mmes SCALABRINO Agnès, GUILLAUME-SAGE Frédérique, LAMBRECHTS Nathalie,
MM. COUSIN Julien, DEROUBAIX Yannick, LECHAT Robert, LUCASELLI Matthieu,
MEMBRE Arnaud et THERNIER Fabien

Le Président

Fabien THERNIER



Le Secrétaire

COUSIN Julien

Liste des délibérations prises

DCM n°26	LOCATION 2023-2024 SALLE FRIJEP AU RPI MONCEY
DCM n°27	REPORT LIGNE TRESORERIE 300 000 € (BANQUE POPULAIRE) A 2024
DCM n°28	ETUDE DE FAISABILITE DE RENOVATION DE LA MAISON DE NELLY GREIF
DCM n°29	ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS
DCM n°30	ACHAT et MISE A DISPOSITION DU BATIMENT DES CHEURS DE LA VALLEE